



République Française
Département de Maine et Loire
Arrondissement de Segré-En-Anjou-Bleu
Commune Erdre-En-Anjou

Arrêté n°2026/123

Arrêté, portant sur la réglementation de la circulation sur la RD 961 (Axe – Vern d'Anjou/Marans)
Commune déléguée d'Erdre-en-Anjou

Madame la Maire d'Erdre-en-Anjou ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et L 2213-6 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la demande de l'entreprise **SAUVAGER**, représentée par Monsieur POISSON Joseph., le demandeur, en date du 13 avril 2026, qui souhaite effectuer des travaux d'enfouissement de réseaux assainissement EU/EP, dans le cadre des travaux prévus par la commune pour la sécurisation de l'entrée Nord de Vern d'Anjou, commune déléguée d'Erdre-en-Anjou ;

CONSIDERANT l'avis favorable de l'ATD en date du 20 avril 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers pendant ces travaux d'aménagement ;

ARRETE

Article 1 : Objet et période d'application

Dans le cadre des travaux de sécurisation de l'entrée Nord de Vern d'Anjou (**RD961**) à Vern d'Anjou, la circulation et le stationnement seront réglementés temporairement sur la portion concernée par le chantier par l'entreprise SAUVAGER.



La portion de la RD 961, La Promenade jusqu'au bas de la rue du 11 Novembre sera interdite à la circulation du 24 avril 2026 au 24 juillet 2026 inclus.

Article 2 : Réglementation de la circulation et stationnement

- **Une déviation sera mise en place par l'ATD**, adaptées et signalées conformément à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière.
- **Stationnement interdit aux abords du lieu des travaux**, réglementé selon l'avancée du chantier
- **L'accès des riverains, services de secours, collecte des déchets** sera maintenu selon les

